

Structuration professionnelle, politiques culturelles... Morceaux choisis de la rencontre professionnelle organisée à Planètes Musiques.



Dispositifs publics et musiques traditionnelles

Journée professionnelle organisée par la FAMDT
(Fédération des associations de musiques et danses traditionnelles).
Maison de la musique de Nanterre
le vendredi 6 février 2009

MODÉRATEUR : Sylvain Girault, chanteur,
directeur du Nouveau Pavillon et vice-président de la FAMDT.

INTERVENANTS : Sébastien Bertrand, CAHPA/Ellips
| Bertrand Dupont, Ton All | Jean-Michel Fragey, Collectif Ca-
| Jérôme Hamon, Mustradem | Olivier Jacquet, Cie Montanaro
| Cécile Martin, Observatoire des politiques culturelles
| Gérard Martin, Ton All

SYLVAIN GIRAULT Avant d'échanger sur des expériences de structuration réussie, Cécile Martin va nous livrer les grandes lignes d'une étude sur les interventions des Régions en faveur du spectacle vivant que vient de réaliser l'Observatoire des politiques culturelles.

CÉCILE MARTIN Depuis leur création, les Régions ont fortement investi le secteur culturel. Leur montée en puissance n'est pas sans impact sur les équilibres en région. Leurs budgets culturels sont parfois supérieurs à ceux des DRAC. Le spectacle vivant y occupe souvent le plus gros poste (entre 50% et 65% des budgets culturels). Elles se sont engagées de façon assez prudente, mais souvent innovante, avec des dispositifs très variés. Elles affichent aussi la volonté de repenser les politiques du spectacle vivant. Ainsi, dix-huit Régions sur vingt-deux

se sont engagées dans une démarche de concertation professionnelle ou de rénovation de leurs dispositifs. Cette concertation a modifié la connaissance que les acteurs culturels pouvaient avoir des politiques des collectivités, pour une meilleure compréhension commune. Cela a aussi permis aux Régions d'acquiescer une nouvelle légitimité. Suite à ces concertations, elles ont affirmé leur volonté de rompre avec une politique de guichet, de prendre en compte toutes les disciplines, d'accompagner la mise en réseau, la relation aux publics, les résidences territoriales, mais aussi d'affirmer et d'affiner leurs critères d'intervention.

SYLVAIN GIRAULT Cette étude vous a-t-elle permis de qualifier les dispositifs régionaux ?

CÉCILE MARTIN Ces dispositifs affirment la volonté de couvrir tout le

champ du spectacle vivant. Le développement des appels à projets, s'il se confirme, ne sera pas non plus sans conséquence. L'évaluation est aujourd'hui une question majeure au sein des Régions, qui reconnaissent disposer de peu d'outils et s'interrogent. Un autre thème est une préoccupation des Régions, celui de l'interrégionalité, de la mobilité des équipes artistiques. Cet axe d'intervention peine encore à se développer même si des expérimentations intéressantes méritent d'être suivies. La question de la mutualisation est un autre sujet, les Régions jouant parfois un rôle incitatif.

FRANCIS BLOT (*Org & com*). Vous semblez regretter que les dispositifs ne soient pas mieux coordonnés entre les régions, mais si les politiques régionales le sont, on ne peut plus parler de décentralisation mais d'une uniformisation préjudiciable aux acteurs de terrain.

CÉCILE MARTIN Il s'agit plutôt du besoin d'une articulation des politiques entre collectivités au sein d'une même Région et au niveau interrégional, pour permettre aux acteurs de se repérer dans la jungle des dispositifs.

GÉRALD MARTIN Nous avons constitué un pôle culturel dans le centre Bretagne autour de «La Grande Boutique», un lieu de résidence et de diffusion, ainsi que d'une programmation à l'année sur le territoire. Tout ceci portait

du constat d'un manque de structures de diffusion d'artistes vivant en Bretagne. Aujourd'hui, nous devenons un lieu identifié, des conventions pluriannuelles sont signées avec les collectivités et la DRAC. Il faudrait poursuivre. L'offre musicale traditionnelle est très importante, malgré un vrai déficit de lieux de diffusion. Peut-on imaginer une labellisation avec des conventionnements type SMAC pour nos structures ? Ou des Planètes Musiques organisés par grande région, avec un engagement des lieux sur la diffusion des artistes sélectionnés ?

SÉBASTIEN BERTRAND Nous avons bénéficié d'aides au projet. Nous sommes aussi entrés dans une démarche de coproduction, pour essayer de faire tourner des productions. Nous avons opté pour une administration de production déléguée à une structure privée (Ellipse) pour mutualiser les moyens et parvenir à une structuration sans pour autant créer un poste qui n'aurait été qu'un temps partiel. En accord avec la DRAC, le rapprochement a été établi pour une année d'observation. La compagnie, sous sa forme associative, porte les projets de création, la structure privée se charge du booking et de la diffusion.

JÉRÔME HAMON Mustradem a été créé en 1990 autour d'un collectif d'artistes investis dans de nombreux croisements artistiques. D'abord pour la production discographique, en deve-

nant un label indépendant, puis la publication d'ouvrages et de partitions, la production et la diffusion de spectacles. Notre autofinancement de 95% a été longtemps une force, une indépendance face aux collectivités. Mais ces revenus étaient liés à la vente de disques, qui s'est effondrée. Des demandes d'aides au projet ont été déposées depuis cinq ans, mais nous ne sommes pas aidés à la structuration.

LAURENCE BOURDAIN (*Cie Grain de son*). Est-il vraiment possible d'avoir un statut associatif et d'évoluer dans le secteur marchand ?

JÉRÔME HAMON Dans notre cas, la seule différence entre une structure associative et une société tient à ce que les bénéfices ne sont pas partagés mais réinvestis.

OLIVIER JACQUET Notre projet est le fruit d'un collectif de musiciens français et étrangers. Il a pour objectif d'accompagner le travail des musiciens du collectif. Un conventionnement triennal a été signé avec la DRAC. D'autres aides ont été sollicitées sur des partenariats internationaux et dans la recherche de coproduction. Des dispositifs d'emploi aidé soutiennent aussi l'association, ce temps de travail étant consacré à la production. En l'occurrence, il s'agit aussi d'un engagement de la Région pour la professionnalisation des structures artistiques.

SYLVAIN GIRAULT Il reste que pour être soutenues, ces musiques doivent toujours prouver qu'elles peuvent être de création et de scène.

OLIVIER JACQUET Oui, c'est toute la question de la légitimité.

JOËL MESPOULÈDE (*Sirventes*) C'est également toujours le cas des musiques actuelles et amplifiées.

JEAN-MICHEL FRAGEY Nous avons bénéficié d'un dispositif local d'accompagnement (DLA) qui nous a permis de mettre en place des outils de gestion, des tableaux de bord. Nous avons aussi répondu à un appel à projet en économie sociale et solidaire. C'est une piste négligée par les structures culturelles. Aujourd'hui nous travaillons avec les services culturels des collectivités sur la partie création et avec les directions de l'économie solidaire pour les emplois. Il nous a fallu montrer que nous étions capables de gérer une montée en puissance des projets, de dépasser la crise de croissance. Grâce à France Active [Réseau de finance solidaire], nous avons bénéficié d'un prêt solidaire, sans intérêt, qui nous a permis d'équilibrer notre trésorerie et ses variations saisonnières. Nous avons justifié d'une structure avec des salaires équitables, sans hiérarchie pyramidale et avec une action sur le territoire.

RETRANSCRIPTION : CYRILLE PLANSON